



AVIS AGREMENT FOURNISSEURS AU TITRE DE LA CAMPAGNE CAFE-CACAO 2023-2024

I- Le Conseil du Café Cacao lance au titre de la campagne 2023/2024, un avis d'agrément fournisseurs de biens et services à l'endroit d'entreprises spécialisées en vue de constituer une base de données fournisseurs.

Les domaines d'activités concernés sont les suivants :

Allotissement	Biens, Services, Travaux
1	- Fourniture de matériels informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, onduleur) ; - Matériels de bureau autre qu'informatiques (copieurs, vidéoprojecteurs, fax, scanner) Entretien et maintenance de matériels de bureau autre qu'informatiques (copieurs, vidéoprojecteurs, fax, scanner) ; - Fourniture de consommables et accessoires pour matériel informatique ; - Entretien et maintenance du matériel informatique
2	Fourniture de solutions informatiques
3	Fourniture de bureau
4	Fourniture de mobiliers de bureau (fauteuil, bureau, chaise, etc...)
5	Supports de communications (cartes de visite, tee-shirt, casquettes, affiches, étiquettes autocollants, pin's, emballages, etc.) Imprimerie, sérigraphie, reprographie
6	Couverture médiatique, reportages, film documentaire
7	- Appareils électroménagers (réfrigérateurs, micro-onde, stabilisateurs, etc.) ; - Froid et climatisation
8	Equipement agricole et de salubrité (poubelles, bottes, pelles, machettes, râteliers, etc.) et de matériels de traitement agricoles (atomiseurs, motopompes, pulvérisateurs, arrosoirs, etc...)
9	Fourniture de pesticides, d'engrais et de semences
10	Equipements et consommables médicaux
11	Entretien et réparation de véhicules (parc auto varié)
12	Accessoires automobiles (pneumatiques et batteries)
13	Bureau d'études, Cabinet de formation
14	Réhabilitation ou rénovation de bâtiments ; Etanchéité ; Plomberie sanitaire ; Petits travaux d'aménagement (peinture, carrelage, etc...)
15	Décoration de salle
16	Restauration et/ou Hôtellerie
17	Logistique, transport de personnel et marchandises
18	Appareils de mesure, de laboratoire, de métrologie, de pesage, Vérification, étalonnage de matériels de laboratoire

II- Conditions de participation :

Le présent appel à manifestation d'intérêts est ouvert à toute personne physique ou morale installée ou représentée en Côte d'Ivoire, et apte à réaliser dans les conditions requises les prestations, objet de la présente consultation, pour autant qu'elle satisfasse aux conditions et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire.

Les frais de participation non remboursables à la présente sélection, sont fixés à **quinze mille cent francs (15 100) CFA/allotissement**. Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement de ce montant.

Le paiement s'effectue sur le compte n°CI059 01001 120073163003 19 ouvert à ECOBANK.

Le paiement des frais de participation ne garantit pas l'obtention de l'agrément fournisseur.

III- Contenu du dossier :

- Une lettre de demande d'agrément dûment signée, cachetée et adressée au Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;
 - Une copie du registre de commerce et du crédit mobilier en rapport avec l'activité choisie ;
 - Une copie de l'attestation de régularité fiscale (**ARF**) pour les entreprises de plus de dix-huit (18) mois ou une copie de la déclaration fiscale d'existence (**DFE**) pour les entreprises de moins de dix-huit (18) mois d'existence ;
 - Une copie de l'attestation de régularité sociale (**ARS**) ou l'attestation de déclaration à la CNPS ;
 - Une Attestation d'acceptation des conditions d'agrément rédigée sur papier entête de l'entreprise (voir le modèle sur le site du Conseil du Café-Cacao) ;
 - Une fiche de renseignement sur le candidat (gérant, raison sociale, adresse géographique, téléphone, email) ;
 - Copie du reçu de paiement des frais de participation.
- ❖ Références/expérience dans l'activité choisie

IV- Dépôt des dossiers :

Les candidats intéressés sont priés de déposer leurs dossiers en trois exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies sous plis fermés accompagnés du reçu de paiement des frais de dossier au plus tard le **31 août 2023**, à l'immeuble CAISTAB au 19^{ème} étage au secrétariat de la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines, en précisant la référence du service ou bien pour lequel ils manifestent leurs intérêts.

Le dossier de demande d'agrément doit porter la mention « **Agrément fournisseurs de biens et services campagne 2023/2024** ». Préciser le domaine d'activité choisi.

V- Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site du Conseil du Café-Cacao :

www.conseilcafecacao.ci

NB: L'agrément d'un fournisseur ou d'un prestataire ne lui garantit pas l'attribution systématique d'un marché par Le Conseil du Café-Cacao.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les numéros suivants : **27 20 25 56 42 / 27 20 20 27 50 / 27 20 20 28 64**



La Direction Générale

AGREMENT FOURNISSEURS 2023/2024